

## MONTARLOT-LÈS-RIOZ - ENVIRONNEMENT

# Vers une extension de l'élevage de visons

À Montarlot-lès-Rioz, un éleveur de visons d'Amérique projette d'étendre sa capacité d'élevage. Une extension qui lui permettrait de passer d'une capacité de 2 000 à 7 700 bêtes, qu'il élève pour la production de fourrure.

VU 2427 FOIS | LE 09/10/2017 À 19:36 | MIS À JOUR À 19:45 | 5 RÉAGIR |



Le vison d'Amérique est un carnivore à fourrure, introduit en Europe dans les années 30 et classé depuis comme invasif et nuisible. Photo d'archives et d'illustration ER



Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst) a donné un avis favorable, vendredi, à la demande d'extension d'élevage de visons d'Amérique à Montarlot-lès-Rioz. Un élevage créé en 2011, et destiné à la production de fourrures.

L'éleveur a déposé la demande en octobre 2016, dans le but d'augmenter ses capacités d'élevage. Jusque-là limitées à 2 000 bêtes, ses installations n'étaient soumises qu'à déclaration. En passant à une capacité supérieure, l'éleveur doit désormais s'inscrire dans le régime de l'autorisation, d'où la procédure.

Le projet de l'éleveur porte aussi sur la construction de quatre nouveaux bâtiments et l'extension des trois bâtiments existants.

### « Gazés à 7 mois »

L'examen de son seul dossier a mobilisé une bonne heure de la réunion. Car autour de la table, les représentants de l'association Haute-Saône nature environnante ont émis plusieurs réserves : « Les visons sont gazés à 7 mois, leurs cadavres sont congelés et envoyés en Belgique où ils sont dépecés », intervient Éric Cori président de HSNE. Le défenseur de l'environnement pointe aussi du doigt leurs conditions de détention inadaptées : « Il s'agit d'un élevage hors sol, les animaux dans des cages, alors que ce sont des mustélidés, c'est-à-dire des animaux semi-aquatiques. Ils sont privés d'eau. »

Un argument qui n'a pas, ou si peu, de poids en Coderst, une commission qui s'attache à examiner l'aspect strictement réglementaire du dossier. Quelques jours après la réunion, Éric Corradini n'avait guère d'espoir « dans la mesure où l'ensemble des services consultés pour ce dossier ont dit oui ». Pourtant, le président de l'association n'estime pas que tout est limpide dans le dossier de l'éleveur, et a soulevé plusieurs points techniques, sans réellement peser sur la décision.

L'avis émis en Coderst n'a aucune valeur décisionnaire. La décision finale revient à la préfète de Haute-Saône. HSNE, en lien avec l'association Combactive, qui contre cette extension mais aussi contre celle d'un autre élevage de visons, très controversé, celui d'Emagny dans le Doubs, projette désormais de déposer un recours gracieux après ratification de l'arrêté préfectoral. « Certes, Montarlot n'est pas Émagny », commente Fabien Robert, le président de l'association basée à Dijon qui rayonne sur toute la région. « À Montarlot, l'élevage paraît propre. Mais est-ce qu'en 2018, quand nos voisins interdisent l'élevage de visons, on doit encore vivre en France ? C'est de l'élevage concentrationnaire. »

Nous avons tenté à plusieurs reprises de joindre l'éleveur, sans succès.



**C'est de l'élevage concentrationnaire.**

Fabien Robert, président de l'association Combac

Laurie MARSOT

TAGS ► EDITION DE VESOUL HAUTE-SAÔNE | ENVIRONS DE VESOUL | MONTARLOT-LÈS-RIOZ | ENVIRONNEMENT | ECOLOGIE | ACTUALITÉ | A LA UNE

Public

## VOS RÉACTIONS (5)

RÉAGI



**Cavallotti** 10.10.2017 | 09h45

C'est une honte d'autoriser l'extension de ce camp de la mort, comment peut-on en 2017 autoriser le maintien d'un tel endroit, nous ne sommes plus à l'âge de pierre, la Haute-Saône devrait avoir le cœur d'évoluer dans le bon sens et ne pas vouloir rester moyenâgeux, pas de quoi être fier

🕒 Signaler un a



**Michael Donovan** 10.10.2017 | 09h36

On parle fourrure mais on ne parle pas de l'huile de vison utilisée en cosmétique c'est tout aussi immonde !! À bannir !

🕒 Signaler un a



**Moonclode** 10.10.2017 | 07h36

incroyable

La seule photo mise avec l'article suffirait à interdire tout simplement un tel élevage. À bannir!

🕒 Signaler un a



**Patrick554** 09.10.2017 | 21h57

Quelle honte !

Qui peut encore porter des vêtements issus d'élevage semblables à des camps de concentration ! Tristes coquettes, triste humanité !

🕒 Signaler un a



**Raphaël2016** 09.10.2017 | 20h29

c'est une honte !!!!

🕒 Signaler un a

👍
👎
🗨️
🔖